



FIDELITY TRANSFERT



Conditions Générales de Vente de FIDELITY TRANSFERT

Numéro de Siren : 792980757

Numéro de licence EVTC : 00615008

ART.1 : CONDITIONS ET ACCEPTATION

Le client reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente au moment de la réservation.

ART.2 : OFFRES

Nos offres sont faites sans engagement de notre part, la réservation est effective après notre acceptation de la demande.

ART.3 : RÉSERVATIONS

Le fait de réserver vaut l'acceptation entière par le client des présentes CGV. Toute réservation doit être passée via le site, email, appel téléphonique ou SMS. Chaque réservation doit comporter le nom du client, son adresse mail, son numéro de téléphone, l'adresse précise de départ et d'arrivée, la date et l'heure de la prestation ainsi que le nombre de passagers et le nombre de bagages (selon capacité maximale du véhicule). Un e-mail ou SMS de confirmation vous sera envoyé pour valider votre réservation.

ART.4 : NATURE DES PRESTATIONS

La société *FIDELITY TRANSFERT* s'engage à mettre à disposition de son client tous les moyens nécessaires à la bonne exécution de la prestation confiée. La prestation se réalise le jour et à l'heure précisée lors de la réservation, les horaires sont respectés, sauf en cas de force majeure (accident, difficulté de circulation, conditions météo... etc.). En cas de retard du client pour une période inférieure à 20 minutes, la société *FIDELITY TRANSFERT* ne facturera aucun frais supplémentaire pour la dite prestation. En cas de retard supérieur à 20 mn, un montant forfaitaire de puis 20€ TTC par tranche de 30 minutes supplémentaires sera facturé de fait au client. Dans le cas où le client ayant réglé une prestation ne se présenterait pas au lieu et horaires qu'il a lui-même indiqué, de telle sorte que *FIDELITY TRANSFERT* serait dans l'incapacité d'assurer la prise en charge, la responsabilité de *FIDELITY TRANSFERT* ne pourra être engagée et aucun remboursement ni indemnité ne seront dus au client.

ART.5 : ANNULATION DE LA PRESTATION

L'annulation de la prestation devra être adressée comme suit :

- pour les particuliers : par e-mail (fidelitytransfert@gmail.com) et accusé de réception établi par nous même
- pour les entreprises : par LRAR

En cas d'annulation d'une prestation de la part du client, des frais d'annulation seront exigés selon les modalités suivantes :

- En cas d'annulation au moins 72h avant le début de la première prestation
20% du montant TTC de la prestation.
- En cas d'annulation 48 h avant le début de la prestation pour quelque motif que ce soit :
40% du montant TTC de la prestation.
- En cas d'annulation 24 h avant le début de la prestation pour quelque motif que ce soit :
50 % du montant TTC de la prestation.
- En cas d'annulation le jour de la prestation pour quelque motif que ce soit :
70 % du montant TTC de la prestation.
- En cas d'annulation moins de 4 heures avant le début de la prestation pour quelque motif que ce soit :
100% du montant TTC de la prestation.

ART.6 : PAIEMENT

La réservation est obligatoire, elle est réalisée sur le site ou par téléphone.

FIDELITY TRANSFERT avertit de sa disponibilité et envoie un devis que le client valide.

Le paiement s'effectue via un virement bancaire ou par carte bancaire.

Le paiement par chèque n'est pas accepté sauf pour les sociétés en compte avec une facturation en fin de mois.

La transmission de vos informations personnelles et de vos données bancaires est entièrement sécurisée

En aucun cas vos données bancaires ne sont conservées en vue d'un traitement et d'une exploitation par des tiers.

Ces informations sont uniquement accessibles à notre partenaire bancaire pour une mise en relation avec votre banque

ART.7 : TARIFS ET MISE A JOUR DES PRIX

Les tarifs de base sont indiqués sur le site www.fidelitytransfert.com, la société s'engage à communiquer les tarifs de chaque course par l'intermédiaire d'un devis.

Les prix sont valables pour l'année en cours, ils seront mis à jour chaque début d'année.

Un contrat de prestation sera réalisé entre *FIDELITY TRANSFERT* et les clients professionnels.

ART.8 : PERSONNES A MOBILITÉ RÉDUITE

FIDELITY TRANSFERT s'engage à contribuer le plus possible à la prise en charge et au confort des personnes à mobilité réduite.

ART.9 : INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Conformément à la réglementation en vigueur en matière de production de données personnelles, et notamment la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978; modifié par la loi du 6 août 2004, les contractants s'engage à quand à la fiabilité et la bonne foi quant à l'établissement de leurs données personnelles.

ART.10 : ENGAGEMENT

En cas d'impossibilité de pouvoir réaliser la prestation convenue, la société *FIDELITY TRANSFERT* s'engage à mettre le client en relation avec un partenaire qualifié à même de pouvoir exécuter la prestation convenue.

ART.11 : UTILISATION DES DONNEES

Le contenu du site www.fidelitytransfert.com, la structure générale, les textes, les images animées ou non, les tarifs et le son des vidéos sont la propriété exclusive de la société *FIDELITY TRANSFERT*. Toute exploitation totale ou partielle du site internet www.classtransport.fr, par quelques procédés que ce soient, est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la Propriété intellectuelle.

ART.12 : RÈGLES DE POLICE ET DE SÉCURITÉ

Le véhicule et le chauffeur seront munis des documents de bord nécessaires au bon déroulement de tout le transport.

Conformément à la loi en vigueur dans tous les lieux publics, il est formellement interdit de fumer à bord de nos véhicules.

Conformément aux dispositions du code des débits de boissons, il est interdit de consommer des boissons alcoolisées à bord de nos véhicules.

Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire pour tous les passagers dans le véhicule et cette consigne sera expressément rappelée lors de la prise en charge.

ART.13 : LITIGE et RECLAMATION

En cas de litige, seul sera compétent le Tribunal de Commerce de Cannes.

ART. 14 : ASSURANCES ET AGREMENT

FIDELITY TRANSFERT a souscrit une assurance Responsabilité Civile accident corporel illimité.

Les chauffeurs de *FIDELITY TRANSFERT* sont en possession de leur carte professionnelle et de la licence EVTC